

Département du Puy-de-Dôme

063-216304337-20230318-DEL\_14\_2023-DE

Reçu le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre.

Étaient absents excusés : Danielle ROUX

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

## DELIBERATION 14/2023

### **OBJET CONVENTION FONDS DE CONCOURS POUR REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DE L'ADHESION ADIT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Commune a adhéré à l'ADIT afin de bénéficier des missions complémentaires de cette instance.

La CC CCV ne pouvant adhérer directement pour la partie voirie met en place une convention de fonds de concours pour rembourser les communes adhérentes à l'ADIT sur la base du tarif de 5 euros par habitant à compter de l'année 2022.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

Y.BONY

